

VERTRAULICH

B E S C H L U S S P R O T O K O L L I I

der 24. Sitzung des Bundesrates

vom 14. August 1991

En ouvrant la séance, le Président Cotti souhaite la bienvenue à ses collègues après les vacances d'été et propose d'examiner tout d'abord la nomination d'un nouveau vice-chancelier pour remplacer M. François Couchepin, élu par l'Assemblée fédérale au poste de chancelier. Il s'agit tout d'abord de décider s'il convient d'entrer en matière sur la double proposition présentée ou de réouvrir la mise au concours comme proposé.

Für eine Position dieser Bedeutung sollte der Rat eine echte Wahl haben. Die Tatsache, dass nur zwei Bewerberinnen zur Verfügung stehen, ist unbefriedigend. Die aussichtsreichste Bewerberin ist nicht Juristin, was als Nachteil zu gelten hat. Man sollte dieses Posten deshalb erneut ausschreiben, damit grössere Auswahlmöglichkeiten geboten werden.

Le Conseil n'est pas d'accord de renvoyer sa décision et décide d'inviter les deux candidates à se présenter. La mise au concours a été faite conformément à la loi. Accepter la proposition de renvoyer toute décision signifie que les deux candidates ne sont pas valables. Or, cela n'est pas le cas. Il serait mieux de disposer d'un juriste en tant que vice-chancelier, mais cela n'est pas impératif étant donné que la Chancellerie dispose déjà d'un service juridique et que ce désavantage peut être résolu par des mesures d'organisation. Néanmoins, le fait que seule deux personnes ont postulé signifie que le poste de vice-chancelier n'est pas très convoité. Le Conseil devrait en examiner les causes et en tirer les conséquences. Après avoir entendu les deux candidates, le Conseil désigne Mme Hanna Muralt en tant que première femme à assumer la tâche de vice-chancelière.

P-26 / P-27

Die rechtliche Lage ist noch nicht ganz geklärt, so dass der Bundeskanzler beauftragt wird, mit dem BJ, der Bundesanwaltschaft und andern Stellen die noch offenen juristischen Fragen zu diskutieren.

Beteiligung des Bundes am EVK-Einkauf

Darf sich der Bund am EVK-Einkauf eines mittleren Beamten beteiligen, oder ist eine solche Massnahme nur für qualifizierte Kader vorzusehen? Der Rat beschliesst in einem konkreten Fall des EMD, dass eine Beteiligung möglich ist, auch wenn der betreffende Beamte keine Kaderstelle einnimmt. Das Gesetz macht diesen Unterschied nicht, auch wenn diese Begrenzung in der Botschaft erwähnt wird.



- 2 -

AUSSPRACHENVon Wattenwyl-Gespräche

A la liste des thèmes proposés par les partis, le Conseil ajoute une discussion sur la situation dans le domaine de l'asile. Par contre, il n'est pas opportun de discuter déjà maintenant de la préparation des lignes directrices pour la prochaine législature, la discussion ne pouvant être que formelle en l'état actuel des préparatifs. Lors des prochaines discussions à la maison de Wattenwyl, il faudra mettre à l'ordre du jour la question des caisses-maladie, qui devient toujours plus délicate. Il faut engager les partis à combattre l'initiative populaire visant à augmenter les subventions de la Confédération de 2,5 milliards en 1993.

Situation en Yougoslavie

M. Felber illustre la situation en Yougoslavie, qui risque de dégénérer en guerre civile s'il n'y a pas la volonté de discuter des nouvelles structures de l'Etat. La haine entre Croates et Serbes date de plus d'un siècle et est très profonde. Le DFAE a pris de nombreux contacts et a réaffirmé la disponibilité de la Suisse.

M. Delamuraz informe que le fonds AELE de 100 millions de dollars pour la Yougoslavie n'est pas encore disponible, car l'Autriche n'a pas encore ratifié cet accord. M. Villiger quant à lui, souligne que, dans le cas où des observateurs seraient envoyés sur place, une contribution de la part de militairissuisses serait possible. La question de la neutralité ne doit pas être oubliée, car il s'agit d'un conflit armé, qui risque de devenir international, si les républiques sont reconnues en tant qu'Etats indépendants. Le Conseil devra en outre s'occuper de la question des permis accordés aux travailleurs yougoslaves. Pour M. Koller, dans le domaine de l'asile, la situation est paradoxale, car après l'intervention de l'armée, on constate une diminution des requérants d'asile yougoslaves. L'achat d'armes en Suisse par des citoyens yougoslaves constitue un problème distinct.

Turquie

L'intervention de l'armée turque en territoire irakien est préoccupante, mais elle n'est pas claire du point de vue du droit international public. Une délégation de parlementaires est rentrée de Turquie et a donné une appréciation très négative de ce qui se passe dans le domaine des droits de l'homme. La question de l'interdiction des exportations d'armes est encore ouverte, même si une interprétation rigoureuse de la loi imposerait de décréter une telle interdiction. Les conséquences économiques ne doivent néanmoins pas être négligées, car une importante commande est encore en suspens. Pour le moment, le DMF a néanmoins décidé de ne pas accorder de nouvelles autorisations.

- 3 -

UMFRAGENM. Felber

- a reçu le ministre lybien de l'industrie lourde, qui invite le Président de la Confédération à assister à l'inauguration d'un important projet hydraulique dans le désert.
- la délégation des finances refuse le crédit en faveur du musée de la Croix-Rouge, les bases légales étant insuffisantes. M. Felber fournira à la délégation le rapport présenté au Conseil fédéral.
- la situation en Albanie est toujours plus grave. Une mission du corps suisse sera envoyée très prochainement pour déterminer les modalités de la poursuite de l'aide suisse.

Bundesrat Stich

- hat den Bundesrat über die Anwendung der Leistungskomponente bei den Besoldungsmassnahmen vom 1. Juli 1991 schriftlich orientiert. Es sind bedenkliche Unterschiede zwischen den Departementen und den Regiebetrieben festzustellen.
- Für den beurlaubten Chef der Bundespolizei Peter Huber sollte endlich eine neue Stelle gefunden werden.

M. Delamuraz

- remercie le Conseil d'avoir été prêt à tenir une séance sur le TEEE malgré les vacances. La situation est fluide, mais on assiste à des divergences à l'intérieur de l'AELE.
- il faudrait éviter de soumettre à une votation simultanée l'initiative sur la vivisection et celle sur la technologie génétique. La Chancellerie préparera une note de discussion.

Bundesrat Koller

- berichtet über die zahlreichen Anschläge gegen Unterkünfte für Asylbewerber und legt einen Entwurf für eine Erklärung des Bundesrates vor (Beilage).
- Die Auseinandersetzung zwischen dem Fichendelegierten Gut und dem Ombudsmann Schrade konnte beigelegt werden.

Bundesrat Ogi

- hat gemeinsam mit Herrn Bundesrat Stich schriftlich über die Gespräche in Wien informiert. Ebenfalls über das Treffen mit EG-Kommissar van Miert wurde der Bundesrat schriftlich informiert. Der neue Vorschlag der EG-Kommission über den Transit ist noch nicht eingetroffen, so dass er nicht studiert werden kann.

- 4 -

- Bundesrat Ogi** - in den ersten sechs Monaten wurde der Falcon 900 weniger gebraucht als budgetiert. Für das BAZL stellen aber die zahlreichen VIP-Flüge zunehmend personelle Probleme.
- Bundesrat Villiger** - Untersuchungsrichter Cornu hat seinen Bericht über die Verbindungen der P-26 zur NATO abgeliefert. Wenn möglich wird der ganze Bericht veröffentlicht.
- Président Cotti** - souligne le bon déroulement des festivités du premier août.
- Chancelier Couchepin** - s'informe si les propositions "vertes" doivent continuer à être distribuées dans une enveloppe fermée. La réponse est affirmative.
- invite les membres du Conseil à communiquer le plus tôt possible à M. Sauvant leurs absences lors de la prochaine session.

20.8.1991 AC/Ba

SCHWEIZERISCHE BUNDESKANZLEI

geht an die Herren

- Departementsvorsteher (7)
- Bundeskanzler (1)
- Vizekanzler/In (2)

Erklärung des Bundesrates zu den Asylanschlügen

Der Bundesrat verfolgt mit grosser Sorge die zunehmende Gewalt gegen Asylbewerber und deren Unterkünfte. Er bedauert und verurteilt diese kriminellen Handlungen und hofft, dass alle Verantwortlichen rasch eruiert und bestraft werden können...

Das Asylproblem betrifft nicht nur die Schweiz allein, sondern alle europäischen Länder. Es kann daher letztlich auch nicht einzelstaatlich gelöst werden. Der Bundesrat unterstützt deshalb alle Schritte, um die internationale Zusammenarbeit auf diesem Gebiet zu verbessern.

Dass die zunehmende Migration in der Bevölkerung Unbehagen auslöst, ist verständlich. Dies darf sich aber nie in der Form von Gewalt gegen unschuldige Menschen äussern. Patentrezepte zur Lösung des Migrations- und Asylproblems gibt es nicht. Der Bundesrat hat aber die Voraussetzungen geschaffen, um die eingehenden Asylgesuche schneller entscheiden zu können und damit die Attraktivität der Schweiz zu mindern. Die Monate Juni und Juli haben erste Anzeichen der Wirksamkeit dieser Massnahmen erbracht, indem die Zahl der erledigten Gesuche erstmals diejenige der Neueingänge deutlich überschritten hat. Nur wenn alle politisch verantwortungsbewussten Kräfte in unserem Land zusammenstehen und mithelfen, die Asylpolitik des Bundesrates mitzutragen, wird das schwierige Problem nicht ausser Kontrolle geraten.

Auch den Asylsuchenden muss als Mensch begegnet werden. Wir können in unserem Land aber nicht alle aufnehmen, die bei uns ein besseres Leben suchen. Abgelehnte Asylbewerber müssen deshalb nach einer negativen Entscheidung in ihre Heimat zurückkehren.

14. August 1991

Déclaration du Conseil fédéral au sujet des attentats perpétrés contre des centres de requérants d'asile

Le Conseil fédéral suit avec une vive inquiétude l'accroissement des actes de violence contre des requérants d'asile et les centres d'hébergement. Il regrette et condamne ces agissements criminels et souhaite que tous les responsables puissent être rapidement identifiés et punis.

Le problème de l'asile ne concerne pas uniquement la Suisse, mais touche l'ensemble des pays européens. Il ne saurait dès lors être résolu par un seul Etat. C'est pourquoi le Conseil fédéral soutient tous les efforts déployés pour améliorer la collaboration internationale dans ce domaine.

Le malaise que le développement du mouvement migratoire suscite au sein de la population est compréhensible. Il ne doit cependant jamais s'extérioriser sous forme de violences contre des innocents. Il n'existe pas de solution miracle au problème de l'asile et des migrations. Mais le Conseil fédéral a créé les conditions permettant de statuer plus rapidement sur les nouvelles demandes d'asile et de diminuer ainsi l'attrait de la Suisse. Les premiers signes d'efficacité de ces mesures sont apparus durant les mois de juin et de juillet au cours desquels le nombre des demandes traitées a dépassé largement les nouvelles demandes. Seules la réunion de toutes les forces qui, dans notre pays, sont conscientes de leurs responsabilités et leur ralliement à la politique d'asile menée par le Conseil fédéral permettront de conserver la maîtrise de ce problème épineux.

Les requérants d'asile n'en sont pas moins des êtres humains qu'il importe de considérer comme tels. Notre pays n'est cependant pas en mesure d'accueillir tous ceux qui cherchent des conditions de vie meilleures. C'est pourquoi les requérants d'asile dont la demande est rejetée sont contraints de retourner dans leur patrie.

14 août 1991